

■ **First Estal S.A.**, à Fribourg, CH-217-0135616-5, prise de participations dans des entreprises étrangères du domaine mobilier ou immobilier, etc. (FOSC du 23.07.1993, p. 3862). Capital-actions réduit au sens de l'art. 732 CO de CHF 2'000'000.– à CHF 100'000.– par réduction de la valeur nominale des 2'000 actions de CHF 1'000.– au porteur à CHF 50.–. Formalités prescrites à l'art. 734 CO constatées par acte authentique du 03.05.2005. Statuts modifiés le 08.02.2005. Capital-actions actuel: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 2'000 actions de CHF 50.–, au porteur.

Journal no 2093 du 11.05.2005
(02840706 / CH-217.0.135.616-5)